

Procès-Verbal 2021 CM 03 :

Réunion de Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon

Séance du 8 Avril 2021 à 20H00

(Article L.121.17 du Code des Communes)

Date de la convocation : **02/04/2021**.

Nombre de membres en exercice : 15 membres en exercice.

Madame le Maire ouvre la séance, à **20h06** en excusant les conseillers empêchés et précise que certains conseillers rejoindront la réunion en cours de séance.

Membres présents à l'ouverture de la séance : **9 membres présents à la séance** :

- Monsieur ANDRIEU Christian
- Madame BEZEAU Frédérique
- Madame CASES Françoise
- Madame DUBAC Marie
- Monsieur DUMAS-PILHOU Bertrand
- Monsieur GONÇALVES Michel
- Madame MARRASSÉ Nelly
- Monsieur MAZAS Christian
- Monsieur PELLERIN Maxime

Procurations transmises à l'ouverture de la séance : **4 procurations** :

- Monsieur BATISSOU Julien donne pouvoir à Monsieur PELLERIN Maxime.
- Madame HONVAULT Aurore donne pouvoir à Madame MARRASSÉ Nelly.
- Madame LANGUILLE Laurène donne pouvoir à Monsieur ANDRIEU Christian.
- Madame MERCADAL Elodie donne pouvoir à Monsieur ANDRIEU Christian.

Madame le Maire vérifie le quorum et rappelle les points à l'ordre du jour :

Budget Annexe Assainissement :

Point n°1 : Approbation du compte de gestion 2020.

Point n°2 : Approbation du compte administratif 2020.

Point n°3 : Affectation des Résultats 2020.

Point n°4 : Vote du budget primitif 2021.

Budget Communal :

Point n°5 : Approbation du compte de gestion 2020.

Point n°6 : Approbation du compte administratif 2020.

Point n°7 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Point n°8 : Affectation des Résultats 2020.

Point n°9 : Amortissement des travaux de réfection de l'école de musique.

Point n°10 : Amortissement des travaux de réfection du sous-sol du foyer rural.

Point n° 11 : Amortissement de l'acquisition du défibrillateur pour l'école.

Point n°12 : Vote du Budget primitif 2021.

Madame le maire demande à l'assemblée de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Maxime PELLERIN se porte volontaire.

Secrétaire de séance : Monsieur PELLERIN Maxime.

Contre : ∅.

Abstention : ∅.

Pour : Unanimité.

La désignation du secrétaire de séance est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 08/04/2021.

Contre : ∅.

Abstention : ∅.

Pour : Unanimité.

Le compte rendu de la séance du 08/04/2021 est adopté.

Madame Marjolaine DOAN, conseillère municipale rejoint la séance à 20h10.

Membres présents à 20h10 (en cours de séance) : 10 membres présents à la séance :

- Monsieur ANDRIEU Christian
- Madame BEZEAU Frédérique
- Madame CASES Françoise
- Madame DOAN Marjolaine
- Madame DUBAC Marie
- Monsieur DUMAS-PILHOU Bertrand
- Monsieur GONÇALVES Michel
- Madame MARRASSÉ Nelly
- Monsieur MAZAS Christian
- Monsieur PELLERIN Maxime

Procurations transmises à 20h10 : 4 procurations :

- Monsieur BATISSOU Julien donne pouvoir à Monsieur PELLERIN Maxime.
- Madame HONVAULT Aurore donne pouvoir à Madame MARRASSÉ Nelly.
- Madame LANGUILLE Laurène donne pouvoir à Monsieur ANDRIEU Christian.
- Madame MERCADAL Elodie donne pouvoir à Monsieur ANDRIEU Christian.

14 voix peuvent désormais s'exprimer.

Points à l'ordre du jour du Conseil Municipal

Budget Annexe : Assainissement

Point n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget Assainissement

N° délibération : 2021_CM_03_01

Rapporteur : Monsieur Christian MAZAS

Madame le Maire présente le compte de gestion du budget assainissement de l'année 2020 dressé par le Trésorier de Villefranche de Lauragais, Monsieur SEGUIN.

Les résultats du compte de gestion 2020 se présentent de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 1 17 550, 37€

Recettes : 198 344, 85€

Résultat de l'exercice 2020 en Fonctionnement : 80 794, 48€.

Résultat attendu cumulé au 31/12/2019 : - 28 908, 74€

Résultat global cumulé de la section Fonctionnement : 51 885, 74€

Section Investissement :

Dépenses : 65 352, 92€

Recettes : 22 633, 00€

Résultat de l'exercice 2020 en Investissement : - 42 719, 92€

Résultat attendu cumulé au 31/12/2019 : 4 847,42€

Résultat global cumulé de la section Investissement : - 37 872,50€

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 38 074, 56 €

Résultat global du Budget Assainissement 2020 (consolidé entre Investissement et Fonctionnement) : 14 013, 24€

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte de gestion dressé par le Trésorier du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020 sans observation ni réserve.
- De l'autoriser, en tant qu'ordonnateur à signer le compte de gestion de l'exercice 2020 du Budget annexe de l'assainissement.

Contre : Ø.

Abstention : Ø.

Pour : Unanimité.

Le présent point est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Approbation du compte Administratif 2020 – Budget Assainissement

N° délibération : 2021_CM_03_02

Rapporteur : Monsieur Christian MAZAS

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 du Budget Assainissement dressé par elle-même, en tant qu'ordonnateur, dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier.

Les résultats du compte administratif 2020 se présentent de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 1 17 550 ,37€

Recettes : 198 344, 85€

Résultat de l'exercice 2020 en Fonctionnement : 80 794, 48€.

Résultat attendu cumulé au 31/12/2019 : - 28 908, 74€

Résultat global cumulé de la section Fonctionnement : 51 885, 74€

Section Investissement :

Dépenses : 65 352, 92€

Recettes : 22 633, 00€

Résultat de l'exercice 2020 en Investissement : - 42 719, 92€

Résultat attendu cumulé au 31/12/2019 : 4 847,42€

Résultat global cumulé de la section Investissement : - 37 872,50€

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 38 074, 56 €

Résultat global du Budget Assainissement 2020 (consolidé entre Investissement et Fonctionnement) : 14 013, 24€

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle, le Conseil municipal doit voter et arrêter les résultats définitifs du compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus.

Contre : ø.

Abstention : ø.

Pour : Unanimité.

Le présent point est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Affectation des résultats 2020 - Budget Assainissement

N° délibération : 2021_CM_03_03

Rapporteur : Monsieur Christian MAZAS

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire. Elle rappelle que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 80 794,48 €
- Un déficit reporté de : 28 908,74 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 51 885,74€

- Un déficit d'investissement de : 37 872,50€
- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00€

Soit un besoin de financement de : 37 872,50€.

En conséquence Madame le Maire propose au conseil d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget assainissement comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT de 51 885,74€

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 37 872,50€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 14 013,24€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT : 37 872,50€

Contre : ∅.

Abstention : ∅.

Pour : Unanimité.

Le présent point est adopté à l'unanimité.

Point n°4 : Vote du Budget primitif 2021 – Budget Assainissement

N° délibération : 2021_CM_03_04

Rapporteur : Monsieur Christian MAZAS

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget primitif de l'année 2021 pour le budget annexe de l'assainissement élaboré par la Commission Finances.

Ce budget est présenté à l'équilibre à la somme de 248 864,23€ :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 145 173, 97€

Recettes : 145 173, 97€

Section d'Investissement :

Dépenses : 103 690, 26€

Recettes : 103 690, 26€



Madame le Maire demande au conseil Municipal d'approuver la proposition de budget primitif 2021 pour le budget annexe de l'assainissement telle qu'exposée ci-dessus.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : Unanimité.

Le présent point est adopté à l'unanimité.

Budget communal

Point n° 5 : Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget communal

N° délibération : 2021_CM_03_05

Rapporteur : Monsieur Christian MAZAS

Madame le Maire présente le compte de gestion du budget communal de l'année 2020 dressé par le Trésorier de Villefranche de Lauragais, Monsieur SEGUIN.

Les résultats du compte de gestion 2020 se présentent de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 901 172,35€

Recettes : 1 051 891,95€

Résultat de l'exercice 2020 en Fonctionnement : 150 719,60€

Résultat attendu cumulé au 31/12/2019 : 452 851,33€

Résultat global cumulé de la section Fonctionnement : 503 845, 37€

Section Investissement :

Dépenses : 213 969, 11€

Recettes : 142 882, 80€

Résultat de l'exercice 2020 en Investissement : - 71 086,31€

Résultat attendu cumulé au 31/12/2019 : - 99 725,56€

Résultat global cumulé de la section Investissement : - 170 811,87 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 79 633,29 €

Résultat global du Budget communal 2020 (consolidé entre Investissement et Fonctionnement) : 333 033,50 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte de gestion dressé par le Trésorier du budget communal de l'exercice 2020 sans observation ni réserve.

- De l'autoriser, en tant qu'ordonnateur à signer le compte de gestion de l'exercice 2020 du Budget communal.

Contre : ∅.

Abstention : ∅.

Pour : Unanimité.

Le présent point est adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Approbation du Compte Administratif 2020 – Budget communal

N° délibération : 2021_CM_03_06

Rapporteur : Monsieur Christian MAZAS

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 du Budget Communal dressé par elle-même, en tant qu'ordonnateur, dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier.

Les résultats du compte administratif 2020 se présentent de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 901 172,35€

Recettes : 1 051 891,95€

Résultat de l'exercice 2020 en Fonctionnement : 150 719,60€

Résultat attendu cumulé au 31/12/2019 : 452 851,33€

Résultat global cumulé de la section Fonctionnement : 503 845, 37€

Section Investissement :

Dépenses : 213 969, 11€

Recettes : 142 882, 80€

Résultat de l'exercice 2020 en Investissement : - 71 086,31€

Résultat attendu cumulé au 31/12/2019 : - 99 725,56€

Résultat global cumulé de la section Investissement : - 170 811,87 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 79 633,29 €

Résultat global du Budget Communal 2020 (consolidé entre Investissement et Fonctionnement) : 333 033,50 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle, le Conseil municipal doit voter et arrêter les résultats définitifs du compte administratif du budget communal pour l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : Unanimité.

Le présent point est adopté à l'unanimité.

Point n° 7 : Vote des taux de fiscalité directe locale – Budget communal 2021

N° délibération : 2021_CM_03_07

Rapporteur : Monsieur Christian MAZAS

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité directe locale pour 2020 :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 23.29%
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 113.22%

Elle ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

La Loi de Finances 2021 impose un mode de calcul particulier des taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie pour pallier au fait que les communes ne perçoivent pas plus la taxe d'habitation.

Le taux de TFPB du département, qui est de 21.90 %, sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020.

Selon une méthode de calcul particulière exposée dans l'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, transmis par le ministère de l'action et des comptes publics, Madame le Maire propose de voter les taux suivants :

TFB : 45,19 %
TFNB : 113,22 %

Elle précise que cette méthode de calcul n'équivaut en aucune manière à une augmentation des impôts pour les contribuables.

Contre : Ø.

Abstention : Ø.

Pour : Unanimité.

Le présent point est adopté à l'unanimité.

Point n° 8 : Affectation des résultats 2020 – Budget Communal

N° délibération : 2021_CM_03_08

Rapporteur : Monsieur Christian MAZAS

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire. Elle rappelle que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 150 719,60 €
- Un déficit reporté de : 353 125,77 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 503 845,37€

- Un déficit d'investissement de : 170 811,87 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 50 000,00 €

Soit un besoin de financement de : 220 811,87€

En conséquence Madame le Maire propose au conseil d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget communal comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT de 503 845,37 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 220 811, 87 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 283 033,50 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT : 170 811, 87 €

Contre : ∅.

Abstention : ∅.

Pour : Unanimité.

Le présent point est adopté à l'unanimité.

Point n° 9 : Durée de l'amortissement travaux de réfection de l'école de musique

N° délibération : 2021_CM_03_09

Rapporteur : Monsieur Christian MAZAS

Madame le Maire rappelle que le coût de la rénovation de l'école de musique est de 32 449,27€. La commission finances a fait le choix d'amortir ces travaux.

Selon, la nomenclature de la M14 qui encadre strictement les amortissements, les travaux de l'école de musique entrent dans le regroupement comptable suivant « Construction, Installation et agencements de bâtiments » et dans la nature de bien suivante « Agencement, aménagement de bâtiments ».

Or, la nomenclature M14 prévoit pour ce type de regroupement comptable une durée d'amortissement réglementaire de 15 ans.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer la durée d'amortissement des travaux de l'école de musique à 15 ans à partir de 2021, sur la somme de 21 63,28€ par an, imputée comptablement comme suit :

- Article immobilisation : n° 2135
- Article amortissement : n° 28135 (Recette d'investissement)
- Article dotation : n° 6811 (Dépense de fonctionnement).

Contre : ∅.

Abstention : ∅.

Pour : Unanimité.

Le présent point est adopté à l'unanimité.

Point n°10 : Durée de l'amortissement travaux de réfection du sous-sol du foyer rural

N° délibération : 2021_CM_03_10

Rapporteur : Monsieur Christian MAZAS

Madame le Maire rappelle que le coût de la rénovation du sous-sol du foyer rural est de 14 877,05 €. La commission finances a fait le choix d'amortir ces travaux.

Selon, la nomenclature de la M14 qui encadre strictement les amortissements, les travaux de réfection du sous-sol du foyer rural entrent dans le regroupement comptable suivant « Construction, Installation et agencements de bâtiments » et dans la nature du bien suivante « Autres agencements, aménagements de terrains ».

Or, la nomenclature M14 prévoit pour ce type de regroupement comptable une durée d'amortissement réglementaire de 15 ans.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer la durée d'amortissement des travaux du sous-sol du foyer rural à 15 ans à partir de 2021, sur la somme de 991,87 € par an, imputée comptablement comme suit :

- Article immobilisation : n° 2135
- Article amortissement : n° 28135 (Recette d'investissement)
- Article dotation : n° 6811 (Dépense de fonctionnement).



Contre : 0.
Abstention : 0.
Pour : Unanimité.

Le présent point est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal fera l'objet de 10 délibérations.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire lève la séance à 21h17.

Le secrétaire de séance,
M. PELLERIN Maxime

Le Maire,
M^{me} Françoise CASES

